



# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

---

## Bulletin Périodique

---

Editeur responsable : G.OTTEN

24, rue Haute

1300 Wavre

---

N°89

OCTOBRE 1974

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

--(--(--(--(--(--(--(--(--(--(--(--(--(--(--(--(--(

Cher membre,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à la prochaine réunion du club qui aura lieu le jeudi 17 octobre 1974 à 20 H au local "Café de la Paix" place A Bosch. Nous vous signalons que notre local sera déplacé de trois maisons. En effet, le "Café de la Paix" déménage et vient s'installer

une vingtaine de mètres plus avant dans la place Bosch, là où se trouvait "Le BeauLieu". Nous nous retrouverons désormais là tous les 3e jeudis du mois.

Le référendum publié dans le bulletin du mois de septembre a donné les résultats suivants : pour une réunion par mois : 23 voix; pour deux réunions par mois : 6 voix. Il est donc acquis que désormais nous n'aurons plus qu'une réunion par mois.

Le responsable du service "Circulations", M Claude Hugon lance un appel pour recevoir des carnets et pouvoir remettre le service en route.

A cette réunion nous aurons une tombola gratuite et une tombola payante.

### Lots de la tombola payante :

Belgique N° 2 épaulette en parfait état	valeur	1.200 Fr
Belgique N° 16 médaillon dentelé 40 c rouge	valeur	550 Fr
Belgique N° 1114-1120 Antituberculeux 1959	valeur	260 Fr
Belgique N° 1198-1203 Antituberculeux 1961	valeur	170 Fr
Belgique N° 1293-1297 Patriotique-Résistance 1964		71 Fr
Belgique N° 1322-1326 Centenaire CGER 1965		55 Fr

EXPOSITION PHILATELIQUE MONDIALE

ESPAGNE - 75

Madrid, capitale d'Espagne, se prépare à être en avril 1975, la capitale du monde philatélique. Les échos de l'exposition de Barcelone en 1960 ne se sont pas encore éteints que maintenant, quinze ans plus tard, coïncidant précisément avec le 125e anniversaire du premier timbre poste espagnol, nous projetons de célébrer l'événement philatélique le plus important de notre histoire.

L'exposition mondiale de Philatélie "Espagne - 75" aura lieu du 4 au 13 avril de l'année prochaine dans le Palais de Verre de la "Feria del Campo" de Madrid et par cette première annonce, nous voulons faire un appel aux collectionneurs et à tout le monde de la philatélie, pour qu'en nous honorant de leur présence et de leur participation, ils contribuent à atteindre notre objectif qui est celui de donner plus d'éclat international à ce concours.

En même temps que l'exposition est prévue la célébration d'assemblées et de congrès d'associations philatéliques importantes et de rang international, appartenant aussi bien à la branche du collectionnisme qu'à celle des commerçants, publicistes et experts philatéliques. Les jours 14 et 15 avril et l'exposition clôturée, aura lieu le 44e Congrès de la Fédération internationale de Philatélie, organisme protecteur de notre exposition "Espagne-75".

Ne l'oubliez pas, vous avez un rendez-vous avec nous en avril 1975 et savez-vous comme Madrid est une belle ville au printemps ?

MADRID, DU 4 AU 13 AVRIL 1975 - PALAIS DE VERRE DE LA "FERIA DEL CAMPO"

-----  
Le commissaire pour la Belgique à cette exposition est :

M I BRAUNSTEIN,  
rue Mignot Delstanche, 6  
1060 - BRUXELLES

REALISATIONS INTER-MEMBRES DU JEUDI  
17 OCTOBRE 1974

Lots N°	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	BF 9 (477 A)	xxx	240	105	
2		512	xxx	90	40	
3		532-37	xxx	400	180	
4		BF 13-14(537 A - B)	xxx	90	40	
5		556-67	xxx	240	105	
6		BF 11/12(567 A - B)	xxx	220	95	
7		573-82	xxx	100	45	
8		583-92	xxx	100	45	
9		593-601	xxx	95	40	
10		613	xxx	40	15	
11		615-22	xxx	90	40	
12		623-24	xxx	160	70	
13		625-30	xxx	100	45	
14		653-60	xxx	55	22	
15		661-69	xxx	130	55	
16		670-3;690-6;710-5	xxx	165	70	
17		701-09	xxx	110	45	
18		716-24	xxx	110	45	
19		1114-20	xxx	240	105	
20		1163-68	xxx	250	110	
21	Belgique	1176-81	xxx	240	120	
22		1182-87	xx	185	90	
23		1188-90	xx	85	40	
24		1195-97 (2)	xxx	70	35	
25		1198-1203	xxx	160	80	
26		1205-11	xxx	150	75	
27		1216-21	xxx	150	75	
28		1250 (2)	xxx	50	25	
29		1253 (2) 1254(2)	xxx	80	40	
30		1255-58	xxx	70	35	
31		1255-58	xxx	70	35	
32		1262-68	xxx	120	60	
33		1262-68	xxx	120	60	
34		1284-85 (2)	xxx	36	18	
35		1286	xxx	60	30	
36		1286	xxx	60	30	
37		1287-89	xxx	60	30	
38		1293-97	xxx	71	35	
39		1293-97	xxx	71	35	
40		1304-05 (2)	xxx	50	25	
41	Belgique	1321;1328;1334-35	xxx	22	10	
42		1349-53	xxx	34	15	
43		1359-62;1367	xxx	26	12	
44		1372-73;1374-80	xxx	90	45	
45		1383;1385-88	xxx	54	25	
46		1395-96;1399-1403	xxx	60	30	
47		1456-60	xxx	80	40	
48		1486;1488;1492-95	xxx	82	40	
49		1496;1498;1499	xxx	60	30	
50		1505-07	xxx	50	25	
51		1508;1510-17	xxx	118	55	
52		1519-22	xxx	70	35	
53		1523-25;1576;1580	xxx	55	25	

REPUBLIQUE DE SAINT MARIN

MUSEE POSTAL ET PHILATELIQUE DE BORGIO MAGGIORE

Le musée postal et philatélique de Borgo Maggiore, petit mais organisé suivant les critères les plus modernes & les plus rationnels a été inauguré le 22 juillet 1972 en même temps que la manifestation philatélique Sport-Olympique "Verso Monaco 1972", où l'on a pu admirer quelques-unes des plus importantes collections de timbres-poste du monde entier, dédiées aux Jeux Olympiques, exposées dans le cadre prestigieux du Palais des Congrès; ce musée constitue un témoignage tangible de la présence de Saint-Marin dans l'histoire postale des peuples et entend suggérer à ses visiteurs l'idée que le timbre-poste peut-être également un message d'amitié universelle.

Cette réalisation, outre qu'elle comble un vide dans le complexe des attractions touristiques de Saint-Marin, veut recueillir, ordonner et garder un patrimoine culturel très important qui, soustrait aux étagères poussiéreuses des archives, peut être mis à la disposition du public, des amateurs et des érudits.

Installé dans les salles de l'Hôtel du XVIIIe siècle de la place Belzoppi, hôtel qui a été restauré, le musée se divise en trois secteurs.

Dans la salle supérieure, dite salle "des Archives", ont été rassemblées dans des armoires métalliques, mises à l'étude et projetées à cet effet, les collections des Etats de langue italienne et à partir de 1920 environ, celles de tous les pays adhérents à l'Union postale universelle.

Le système spécial de mise en archive permet d'accéder facilement aux grandes vitrines mobiles dont on peut extraire le matériel désiré afin de l'examiner commodément.

Le travail de classification et de rangement de la grande masse de matériel existant est déjà commencé mais de nombreuses années de travail seront nécessaires pour le compléter.

Dans la salle inférieure dite salle "des Expositions" une série de grandes vitrines rationnellement conçues permet de réaliser des expositions spécialisées ou thématiques dans un délai très bref.

Ceci est possible car les supports des feuilles ont des mesures standard et sont identiques à ceux des archives et peuvent donc être transférés rapidement dans les vitrines de la salle inférieure selon les circonstances et suivant les exigences du moment.

Les timbres sont préservés de l'exposition prolongée à l'action nuisible de la lumière par un système d'éclairage automatique : les lumières s'allument **uniquement** lorsqu'un visiteur s'approche.

Dans une troisième petite salle est exposée la collection numismatique de l'Etat. On peut voir dans les vitrines de cette salle toutes les médailles et toutes les monnaies émises par la République ainsi qu'un choix de plâtres originaux et de poinçons.

Au musée philatélique on conserve également une collection des épreuves et des ébauches d'où ont été tirés les timbres de Saint-Marin.

Pour compléter ces collections, sont exposées de nombreuses pièces uniques "non émises", des gravures sur cuivre, des oblitérations spéciales et d'authentiques trésors tel que l'unique exemplaire en feuille entière de la fameuse lire rouge de 1892.

Une carte postale et un cachet d'oblitération permanents spéciaux sont à la disposition des visiteurs qui désirent conserver ou envoyer à leurs amis un souvenir du Musée philatélique de Saint Marin.

Afin de pouvoir bénéficier du tarif postal des écrits périodiques, notre bulletin doit comporter quelque 40 % de textes rédactionnels susceptibles d'intéresser n'importe quelle personne et non pas uniquement les membres de notre club.

Appel est lancé à tous pour fournir des articles !!!

Lots N°	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
54	Belgique	BF 42-43	xxx	90	45	
55		BF 45 à 47	xxx	285	145	
56	Belgique	496-503	0	320	170	
57		391 & 393	0	220	120	
58		512	0	70	37	
59		488-95	0	550	310	
60		71-73	0	80	45	
61		184-186	0	20	12	
62		245-48	0	15	8	
63		308-14	0	800	440	
64		267-72	0	700	400	
65		100;102;104;106	0	460	250	
66		305-07	0	525	290	
67		93;95;97;99	0	990	520	
68		108-122	0	1120	600	
69		326-332	0	1350	700	
70		84-91	0	580	300	
71		258-266	0	1800	1000	
72		394-400	0	2950	1660	
73		351-352	0	2200	1220	
74		356-362	0	2300	1200	
75	Vatican	33-34	0	8	32	
76		35	0	12,5	50	
77		36	0	17,5	70	
78		39	0	10	40	
79		54	0	12,5	50	
80		55	0	35	140	
81		60	0	10	40	
82		120-27	xx	17,5	70	
83		234-36	xxx	15	60	
84		Allemagne	17	0	9	36
85	616-24		0	32,5	130	
86	All bizonen	21-36	xx	30	120	
87	All occid	27	xx	100	400	
88		153-156	xxx	6,75	27	
89	Belgique	240-44	xxx	280	140	
90		403	xxx	130	65	
91		404-406	xxx	175	90	
92		411-18	xxx	425	215	
93		434 A	xxx	1300	650	
94		438-446	xxx	365	185	
95		BF 18 avec & sans N°	xxx	300	150	
96		641-46	xxx	115	60	
97		756-60	xxx	500	250	
98		823-25	xxx	275	140	
99		826	xxx	15	8	
100		878	xxx	380	190	
101		879 papier blanc	xxx	800	400	
102		943445	xxx	1050	525	
103		955-60	xxx	560	280	
104		968	xxx	30	15	
105		973-80	xxx	560	280	
106		987-89	xxx	340	170	
107		994	xxx	55	27	

- 7 -

LES OBLITÉRATIONS PHILATÉLIQUES  
+++++

De temps à autre, des collectionneurs s'étonnent de ce que des plis qu'ils avaient envoyés à un bureau de poste belge pour recevoir une oblitération déterminée, leur sont retournés avec une fin de non-recevoir.

L'apposition des timbres à date (c'est-à-dire des cachets postaux) est réglée par les articles 311 et 131, respectivement des 1er et 6e volumes de l'Instruction générale de la régie des postes.

Aux termes de ces articles, seuls peuvent donner suite aux demandes d'oblitération immédiates (c-à-d remise au requérant des plis de la main à la main, immédiatement après l'annulation des vignettes) :

- 1 - le service des collectionneurs de Bruxelles I
- 2 - Les guichets pour collectionneurs installés aux bureaux d'Anvers I Charleroi I; Gand I; Liège I; Namur 2; Courtrai I, Ostende I et Hasselt I (ces trois derniers services fonctionnent exclusivement le premier jour d'émission)
- 3 - le bureau de poste automobile
- 4 - Les bureaux de poste provisoires (temporaires)

Tous ces services sont autorisés à apposer une empreinte supplémentaire du timbre à date à côté des timbres oblitérés.

De plus, les préposés aux guichets des collectionneurs des offices repris sous les points 1 et 2 ci-dessus peuvent satisfaire aux requêtes écrites tendant à obtenir des oblitérations à la date du premier jour officiel d'émission des timbres-poste belges (premier jour de vente dans tous les bureaux de poste du Royaume), pour autant que ces dernières leur parviennent, sous plis fermé et affranchi, au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant celui de la parution des valeurs.

Quant aux bureaux ordinaires, il leur est strictement défendu de satisfaire aux demandes du public en vue de faire oblitérer des timbres neufs de quelque manière que ce soit. Ces bureaux sont cependant autorisés à donner suite aux demandes de personnes qui se présenteraient au guichet pour obtenir une oblitération parfaite des timbres-poste appliqués sur des envois remis séance tenante au préposé en vue de leur expédition ou distribution par la poste.

Article extrait de la revue

"LE MONDE DES PHILATELISTES"

Septembre 1974

Roland Leveque, membre de

l'Académie de philatélie de Belgique

Lots N°	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à	
108	Belgique	1008-10	xxx	75	40		
109		1019	xxx	15	8		
110		1022-23	xxx	55	30		
111		1031	xxx	550	300		
112		1032-36	xxx	550	275		
113		1082-88	xxx	275	140		
114		1093	xxx	18	9		
115		1108	xxx	12	6		
116		1113	xxx	60	30		
117		1159-62	1159-62	xxx	75	40	
118			1262-68	xxx	150	75	
119			1286	xxx	60	30	
120	1287-89		xxx	60	30		
121	Belgique		390 & 392	0	800	400	
122		446 s/enveloppe	0	50	20		
123		447-54 feuillet souv	0	160	75		
124		458-65 " " "	0	185	85		
125		488-95 1er jour émis	0	550	220		
126		496-503 feuillet souv	0	320	150		
127		513-18 " " "	0	975	425		
128		532-37 " " "	0	240	100		
129		538-46 " " "	0	135	60		
130		556-67 " " "	0	170	85		
131		583-92 1er jour émis	0	90	40		
132		603-12 " " "	0	90	40		
133		625-30 " " "	0	90	40		
134		631-38 " " "	0	160	75		
135		84-107	xx	4600	2300		
136		132-34	xx	1000	460		
137		165-74	xx	335	150		
138		219	xx	350	160		
139		221-33	xxx	1750	900		
140		342-50 Oblit WAVRE	0	12000	5600		
141		363-74 Oblit WAVRE	0	19000	9000		
142		351-52 Oblit WAVRE	0	2200	1000		
143		353-55	0	175	75		
144		386-89 (2 x)	xx	950	425		
145		390 xx - 392 xxx	xx	1000	480		
146		391-93	xx	330	150		
147		394-400	xx	3950	1900		
148		504-11	xx	1750	825		
149		BF 1	xx	1500	700		
150		BF 4	0	2200	1000	?	
151		BF 9	xx	250	120		
152		BF 10	xx	200	90		
153		BF 10 A	xx	190	85		
154	BF 13	0	55	25			
155	BF 14	0	55	25			
156	BF 15	0	200	95			
157	BF 16	0	200	95			
158	42	xx	175	75			
159	43	xx	75	35			
160	58	xx	70	35			
161	81-83	xx	300	125			
162	179-81	xx	450	180			
163	214-16	xx	64	28			
164	281-82	xx	45	20			

à examiner

